

ACTUALITES COVID-19 ET ECONOMIE

COVID-19

Le Congrès des Députés a voté contre la validation ce jeudi 10/09 du décret-loi (équivalent espagnol de nos ordonnances) de début août autorisant les mairies à céder leurs excédents budgétaires à l'État central en échange d'aides directes en 2020 et en 2021. Il s'agit du premier décret-loi du gouvernement de coalition qui n'est pas soutenu par le Congrès.

La Ministre des Affaires Etrangères Arancha González Laya a annoncé le 08/09 que l'Espagne va négocier avec le Royaume-Uni –et d'autres pays européens dont l'Allemagne et les pays nordiques– l'ouverture d'un corridor de sécurité sanitaire pour que les touristes puissent voyager aux Canaries et aux Baléares sans avoir besoin de se mettre en quarantaine au retour.

Vaccin : le Ministre de Santé, Salvador Illa, a indiqué que l'Espagne pourrait disposer en décembre 2020 de 3 millions de doses du vaccin contre le Covid-19, développé par l'Université d'Oxford et le laboratoire AstraZeneca en décembre 2020 ; **ce qui paraît dorénavant peu probable**, étant donné que le laboratoire a annoncé le 09/09 une pause dans les essais cliniques, un participant ayant été victime d'une « maladie potentiellement inexpiquée ».

Application de traçage des contaminations : l'Espagne prévoit de commencer les essais d'interopérabilité de l'application espagnole (« Radar Covid ») avec celles mises en place par les autres pays pendant la 2^{ème} moitié d'octobre.

Communauté de Madrid : le gouvernement madrilène met en place des mesures plus restrictives pour faire face au Covid-19 à partir du 07/09. Parmi les mesures mises en place : la limitation à 10 du nombre de personnes pour les rassemblements publics et privés, l'interdiction de danser et d'installer un bar « debout » lors des mariages et les communions, et une limitation de 50 personnes en plein air et de 25 personnes à l'intérieur pour les veillées funèbres (les enterrements et les cérémonies de crémation seront limitées à un maximum de 50 personnes), ainsi que des réductions de capacité dans le secteur de l'hôtellerie-restauration et de l'événementiel.

MACROECONOMIE

L'enquête trimestrielle « Consenso Económico » de PwC prévoit une chute de l'économie espagnole de 11,6 % en 2020 et une reprise de 5,9 % en 2021. 94,5 % des 400 experts, directeurs et chefs d'entreprise consultés dans le cadre de cette enquête considère que la conjoncture économique espagnole est « mauvaise » ou « très mauvaise » et 67 % estime que la situation au T4 2020 sera identique ou pire.

La 3^{ème} vice-présidente du gouvernement (Affaires Economiques et Transformation Digitale) Nadia Calviño prévoit une reprise en « V asymétrique » de l'économie espagnole, avec une croissance de plus de 10 % g.a pour le T3 2020. Dans le cadre de son intervention au Forum économique de Bruxelles, elle a également mentionné que, en l'absence des mesures d'urgence adoptées par le gouvernement (dont le chômage partiel ou les garanties publiques), l'Espagne aurait détruit 3 millions d'emplois et l'économie aurait enregistré une chute de 25 % g.a.

La création d'entreprises en Espagne rebondit en juillet 2020 (+13,4 %). Cependant, et selon les données de l'Institut National de Statistique (INE), le nombre d'entreprises créées reste légèrement inférieur à celui de juillet 2019 (-2,4 %).

Le Ministre de la Sécurité Sociale, José Luis Escrivá, a indiqué le 08/09 que la procédure de demande du Revenu Minimum Vital (RMV) sera simplifiée prochainement, ce qui permettrait d'accélérer le traitement des demandes. Les demandeurs pourront dorénavant justifier a posteriori qu'ils respectent

certaines critères (notamment être inscrit comme demandeur d'emploi). Actuellement 85 000 familles bénéficient de cette aide (900 000 demandes en cours de traitement). Le Ministre estime que ce chiffre pourrait passer à 150 000 ménages (450 000 personnes) fin septembre.

Le gouvernement a approuvé lors du Conseil des Ministres du 08/09 la Stratégie Espagnole pour la Science, la Technologie et l'Innovation, visant à doubler les ressources publiques et privées destinées à la R&D d'ici 2027, afin d'atteindre une part de 2,12 % dans le PIB (1,24 % en 2018). La stratégie a été finalisée pendant la crise, elle comprend ainsi des mesures spécifiques pour faire face aux problèmes provoqués par la pandémie, ainsi que pour renforcer la science et l'innovation comme un outil pour la reconstruction sociale, économique et industrielle du pays.

FINANCES PUBLIQUES

Budget 2021: à la suite du Conseil des Ministres du 08/09, la Ministre des Comptes publics et porte-parole du gouvernement, María Jesús Montero, a lancé un appel à tous les partis politiques, notamment au Parti Populaire, pour négocier et faciliter l'adoption d'un budget qui puisse permettre de mobiliser les fonds européens et préparer la reconstruction. Dans le cadre de son intervention au Congrès des députés le 09/09, le président du gouvernement Pedro Sánchez a demandé à ERC (parti indépendantiste catalan de gauche) de soutenir l'approbation d'un « budget progressiste » et dépassant les postures partisans, à la suite de leur refus de coopération en raison d'un rapprochement du PSOE (parti socialiste, partenaire majoritaire du gouvernement de coalition) avec Ciudadanos (parti de centre droit et anti indépendantiste) pour parvenir à un accord sur le budget 2021.

Le déficit public enregistré au premier semestre s'élèverait à 6,1 % du PIB (68,3 Md€). Cette dégradation s'explique par celle de l'environnement économique en raison de la crise sanitaire ainsi que par les mesures d'urgence qui ont été mises en œuvre pour y faire face. Le gouvernement prévoit que le déficit s'établisse à la fin de l'année à plus de 10% du PIB, sensiblement supérieur à celui enregistré en 2019 (-2,8 %).

MARCHÉ DU TRAVAIL

Chômage partiel : le gouvernement a présenté aux acteurs sociaux le 10/09 une proposition de prolongation du dispositif de chômage partiel (ERTE) au-delà du 30 septembre. Cette nouvelle proposition permettrait d'utiliser le dispositif dans tous les secteurs économiques, mais la période d'application d'un ERTE viendrait en déduction des droits à l'allocation chômage pour le bénéficiaire. Une réunion est prévue le lundi 14/09 pour poursuivre les négociations.

Révision de la réforme de travail de 2012 : la révision de la réforme de travail fait partie des priorités du gouvernement de coalition pour le S2 2020. L'exécutif confirme son intention de soumettre au dialogue social trois points de la réforme de 2012 sur lequel il souhaiterait revenir : réinstauration de la prééminence des conventions collectives sectorielles sur les conventions d'entreprise, maintien d'une convention collective jusqu'à l'adoption d'une nouvelle convention (sous la législation en vigueur, une convention collective reste en vigueur un an une fois sa période de validité terminée) et la limitation du recours à la sous-traitance. Ultérieurement, une réforme du Statut du Travailleur, équivalent espagnol du Code du Travail, serait envisagée.

Le taux de chômage espagnol selon les critères de l'OCDE se maintient à 15,8 % en juillet, comme en juin. Le taux moyen en zone euro est passé de 7,7 % à 7,9 % alors que celui des membres de l'OCDE affiche une baisse mensuelle en juillet (7,7 % par rapport à 8 % en juin).

L'Espagne est le pays de l'UE ayant enregistré la baisse d'emploi la plus importante au T2 2020. D'après les derniers chiffres d'Eurostat, l'emploi a diminué de 7,5 % en variation trimestrielle (Irlande : -6,1 % ; Hongrie : -5,3 %) et de 7,6 % en variation annuelle (Hongrie : -5,6 %). En termes d'heures travaillées, l'Espagne affiche également la baisse la plus importante en variation trimestrielle (-21,4 %) et la deuxième en variation annuelle (-24,6 %, après la Grèce avec -29,8 %). **Dans ce cadre, la Banque d'Espagne (BdE) calcule qu'entre avril et août, l'Espagne n'a récupéré que 42 % de l'emploi détruit entre février et avril.**

Le coût horaire du travail augmente de 8,2 % g.a cvs au T2 2020 en raison de la crise sanitaire et la déclaration de l'état d'alerte en Espagne. D'après l'indice de coût du travail harmonisé ([ICLA](#)) publié par l'INE, il s'agit de la variation annuelle la plus importante depuis le début de la série statistique en 2000, et s'explique par une diminution des heures travaillées supérieure à la diminution des coûts du travail, en raison de la pandémie et de la déclaration de l'état d'alerte.

ACTUALITE FINANCIERE

SECTEUR BANCAIRE

Ce dimanche 13 septembre, les conseils d'administration respectifs de CaixaBank et de Bankia sont convoqués pour approuver la fusion future de leurs entités. Les deux banques pourront ensuite solliciter les autorisations formelles et requises des différentes autorités nationales. L'ensemble des actionnaires des deux entités sera également convoqué fin octobre.

SECTEUR IMMOBILIER

L'indice des prix du logement (IPL) progresse de 2,1 % g.a au T2 2020. Selon les données de l'INE, le rythme de croissance de l'IPL ralentit par rapport au T1 (+3,2 % g.a). Le prix des logements neufs a augmenté de 4,2 % g.a et celui des logements d'occasion de 1,8 % g.a. au T2.

Ce mercredi 9 septembre, le Parlement de Catalogne a approuvé une loi pour encadrer les loyers, une première en Espagne. L'encadrement repose sur l'indice de référence des prix de la location de la *Generalitat* (gouvernement catalan) qui établit un loyer de référence par mètre carré selon le loyer moyen des logements du même secteur, ajusté en fonction des caractéristiques du bien (état, année de construction, présence d'un ascenseur, performance énergétique, etc.).

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne
Service Économique Régional
C/ Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid

Rédigé par : Anna Bejaoui, Alvaro Carranza, Alex Marañón,
Thomas Meinzel, Mélodie Nkoa Zoa

Abonnement/désabonnement: espagne@dgtresor.gouv.fr

Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @DGTresor_Iberia



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.